

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2020

L'an 2020, le 22 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Mme Nathalie DE BARTILLAT, Maire.

Présents : Mmes DE BARTILLAT Nathalie, AUTIER Danielle, BERTRAND Mireille, Mrs ARNOLD Gérard, NAMONT Jacques, LOMBARD Patrice.

Excusés : Mme SAVARY Martine POUVOIR Mme DE BARTILLAT Nathalie.

A été nommé(e) secrétaire : BERTRAND Mireille.

Le compte rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 7

Présents : 6

Votants : 7

Date de la convocation : 15/06/2020

Date d'affichage : 15/06/2020

ORDRE DU JOUR

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION ET ADHESIONS COMMUNALES

DEPENSES ANNUELLES RESULTANT DU COMPTE 6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

DELIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

AMORTISSEMENTS

VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2020

VOTE DU BUDGET 2020

QUESTIONS DIVERSES

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

DELIBERATION 2020_21

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par délibérations 23/06/2020. La liste de ces décisions a été notifiée aux élus.

NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT TTC
2020-01	06/06/2020	Recrutement agent technique : Perle Arousseau. Cf. délibération 2020_18	--

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** des décisions nommées ci-dessus.

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET ADHESIONS COMMUNALES

DELIBERATION 2020_22

Mme le Maire fait part des demandes de subventions et cotisations au titre de l'année 2020.

Après étude des demandes et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder pour l'année 2020 les subventions suivantes :

- Vent debout en nivernais : 20 €
- La Croix rouge : 30 €
- Aubeis de terre et de feux : 20 €
- Muses du Val d'Allier : 200 €
- Les Amis du Val d'Allier : 30 €
- Epicerie sociale 1.50 € / habitant, soit 111.00 €

- **DECIDE** d'adhérer pour l'année 2020 aux organismes suivants :

- AMF (association des maires de France) : 88 €
- CAUE : 25 €
- CIT (département) : 14.80 €
- FSL (département) : 54 €
- SPA 35.50 €

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

DEPENSES ANNUELLES RESULTANT DU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES

DELIBERATION 2020_23

Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses font l'objet d'imputation au C/6232. Au regard des mises en débet successives des comptes par les Chambres Régionales des Comptes, il est désormais nécessaire de prendre une délibération pour continuer à mandater ces dépenses.

Celle-ci devra fixer les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision. La commune utilise ce compte pour le repas des anciens et du personnel communal, pour le goûter de Noël, pour les colis aux plus de 70 ans, pour les inaugurations, pour les gerbes de fleurs pour les enterrements ...

Pour information, les dépenses réelles de 2019 s'élèvent à : 622.47 €. Mme le Maire propose de voter un montant de 1 600.00 € pour ce compte afin de permettre les dépenses nommées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'imputer au compte 6232 la somme de 1 600.00 €

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

DELIBERATION 2020_24

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes locatives est avéré et que le tribunal de commerce ayant déjà prononcé la liquidation judiciaire d'entreprises locataires de la commune, le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14.

Le principe est simple, épargner un peu chaque année pour éviter la prise en charge d'un impayé trop important sur une année.

Au vu de l'excédent des comptes de la commune, Mme la Trésorière du trésor public conseille de prévoir une provision de 1 000 € et d'émettre un mandat (pièce comptable pour réaliser une dépense) au compte 6817 du budget 2020.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de provisionner au compte 6817 la somme de 1 000.00 €.

- **NOTE** qu'un mandat de 1 000.00 € sera émis à ce compte.

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Cette année 2 créances irrécouvrables sont à contrôler pour un montant total de 251.46 € :

- Préfecture du Cher : 101.46 € pour les élections départementales de 2015
- Locataire salle communale : 150.00 € pour la location du 03/03/2009

Avant de délibérer sur ces sommes, celles-ci doivent faire l'objet d'une recherche comptable en mairie et au trésor public afin de voir si elles peuvent être recouvrées.

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019

Cf. document n°1 et document n°2

DELIBERATION 2020_25

Le compte de Gestion est dressé par le Trésorier de la commune. Ce bilan retrace les dépenses et les recettes de l'année écoulée. Il doit correspondre au Compte Administratif établi par le Maire.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Résultat de l'exercice 2019 (dépenses « D » et recettes « R » réelles de l'année) :

En Investissement :	R-D	= + 12 092.16 €
En Fonctionnement :	R-D	= + 12 268.40 €
Total du résultat 2019 :	R-D	= + 24 360.98 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 (prend en compte l'excédent ou le déficit de l'exercice précédent) :

En Investissement :		
- 18 172.70 € (résultat de clôture 2018) + 12 092.58 €		= + 30 265.28 €
En Fonctionnement :		
+ 46 431.32 € (résultat de clôture 2018) + 12 268.40 €		= + 58 699.72 €
Total du résultat 2019 :		= + 88 965.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Voir document n°3

DELIBERATION 2020_26

Le compte administratif est dressé par le Maire de la commune. Ce bilan retrace les dépenses et les recettes de l'année écoulée. Il doit correspondre au Compte de gestion établi par Trésorier communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 05/04/2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu les conditions d'exécution du budget 2019,

Madame le Maire se retire. Mme Danielle Autier, 1^{er} Adjointe, lit les résultats de l'exercice 2019. Le Compte Administratif 2018, dressé par Madame le Maire et joint en annexe, est arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice 2019 (dépenses « D » et recettes « R » réelles de l'année) :

En Investissement :	R-D	= + 12 092.16 €
En Fonctionnement :	R-D	= + 12 268.40 €
Total du résultat 2019 :	R-D	= + 24 360.98 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 (prend en compte l'excédent ou le déficit de l'exercice précédent) :

En Investissement :		
- 18 172.70 € (résultat de clôture 2018) + 12 092.58 €		= + 30 265.28 €
En Fonctionnement :		
+ 46 431.32 € (résultat de clôture 2018) + 12 268.40 €		= + 58 699.72 €
Total du résultat 2019 :		= + 88 965.00 €

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune,

Après étude du Compte Administratif et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, - ADOPTE le Compte Administratif pour l'exercice 2019.

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

Voir document explicatif n°4

DELIBERATION 2020_27

Il convient maintenant de fixer le montant de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement et de calculer le besoin de financement au 1068.

Restes à réaliser en investissement de 2019 (travaux Cœur de village...) : les restes à réaliser sont les dépenses engagées restant à payer sur 2020.

Dépenses : - 280 950.77 € Recettes : + 360 223.70 € = + 79 272.93 €

Calcul du besoin de financement en investissement : permet de combler la dette en investissement en prenant une part de fonctionnement.

Résultat de clôture de l'exercice 2019 en investissement + Total des restes à réaliser de 2019 sur 2020.
+30 265.28 € + 79 272.93 € = + 109 538.21 €

Le solde est positif, ce qui signifie qu'il n'y a pas de besoin de financement.

- Besoin de financement au 1068 en 2020 (recettes INV) = 0.00 €

Affectation des résultats de 2019 :

En Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 = + 58 699.72 €

- Affectation en fonctionnement au compte 002 (recettes FONC) = + 58 699.72 €

En Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 en investissement = + 30 265.28 €

- Affectation en investissement au compte 001 (dépenses INV) = + 30 265.28 €

Après étude du Compte Administratif et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, - ADOPTE le Compte Administratif pour l'exercice 2019.

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

DELIBERATION 2020_28

L'Assemblée doit examiner l'Etat de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2020, transmis par les services fiscaux. Vu la réforme relative à la taxe d'habitation 2020, les collectivités ne disposent plus de pouvoir de modification du taux sur la Taxe d'Habitation, le produit prévisionnel 2020 reste ainsi figé au taux de 2019. Pour information, les résidences secondaires et la contribution à l'audiovisuel public n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

L'état 1259 présenté en annexe explique les modalités de calcul des taxes à percevoir par la commune. Mme le Maire propose de ne pas augmenter les impôts cette année car la commune possède une réserve d'argent suffisante pour son bon fonctionnement.

Pour rappel, les taux en 2019 étaient de :

- Taxe d'Habitation :	10.18 %
- Taxe Foncière :	9.02 %
- Taxe Foncière Non Bâti :	34.18 %

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** des taux d'impositions suivants :

- Taxe Foncière : 9.02 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34.18 %

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

AMORTISSEMENTS 2020

DELIBERATION 2020_29

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien (usure) et de dégager des ressources destinées à le renouveler (épargne). Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations (biens), au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Un tableau d'amortissement doit être établi, il sert à déterminer les montants à inscrire chaque année au budget.

OBJET	COMPTE	DATE ENTREE	VALEUR INITIALE	DUREE	AMORTISSEMENT 2020
SDE18 – Participation frais de travaux EP	2041582	2019	351.25	1 an	351.25
TOTAL					351.25

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** que toutes les sommes mandatées au compte 204 seront amorties en 1 an.
- **ACTE** que cette délibération est permanente.

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Voir document 6

DELIBERATION 2020_30

Le budget primitif 2020 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 590 728.44 € et se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

RECETTES : 177 702.72 €
DEPENSES : 177 702.72 €

INVESTISSEMENT

RECETTES : 414 949.23 €
DEPENSES : 414 949.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2020

A l'unanimité ; Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	TOTAL A BUDGETISER
011- charges à caractère général	56 873.47 €
012- charges de personnel + frais assimilés	77 800.00 €
014- atténuations de produits	14 235.00 €
023- virement à la section d'investissement	0.00 €
042- opération d'ordre de transfert entre sections	351.25 €
65- autres charges de gestion courante	26 253.00 €
66- charges financières	590.00 €
67- charges exceptionnelles	600.00 €
68- dotations aux amortissements et provisions	1 000.00 €
TOTAL	177 702.72 €

FONCTIONNEMENT**RECETTES**

CHAPITRE	TOTAL A BUDGETISER
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	58 699.72 €
013 - Atténuations de charges	20 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 860.00 €
73 - Impôts et taxes	54 075.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	27 568.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	9 500.00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €
78 - Reprise sur provisions	1 000.00 €
TOTAL	177 702.72 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	TOTAL A BUDGETISER
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00 €
041- opération d'ordre en investissement	19 729.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 080.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 000.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 006.53 €
21 - Immobilisations corporelles	308 200.00 €
23 - Immobilisations en cours	73 933.70 €
TOTAL	414 949.23 €

INVESTISSEMENT**RECETTES**

CHAPITRE	TOTAL A BUDGETISER
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 265.28 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	351.25 €
041- opération d'ordre en investissement	19 729.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 020.00 €
13 - Subventions d'investissement	190 223.70 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	170 360.00 €
TOTAL	414 949.23 €

SYNTHESE DEPENSES-RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	177 702.72 €
RECETTES	177 702.72 €

SYNTHESE DEPENSES-RECETTES D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	414 949.23 €
RECETTES	414 949.23 €

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE

Il reste quelques finitions pour terminer le chantier :

- Pose de 2 bornes devant l'église,
- Pose de panneaux « zone partagée 20km/h »,
- Comblement de ressauts dans la venelle de la mairie et la venelle allant vers l'Allier,
- Hydrofuge sur tout le béton désactivé (couche finale),
- Réfection de la voirie départementale (réalisation courant septembre après tassement des matériaux et fin de la période touristique haute).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Signatures des élus :